



## Mobilité et stationnement

Dans les années 70, Sceaux fut la première ville francilienne à créer une rue piétonne dans son centre-ville. Depuis, Sceaux poursuit ses efforts pour améliorer les déplacements urbains et encourager les mobilités douces.

**Mobilités douces**

**Transports publics**

**Aides à la mobilité**

**Stationnement**

**Déménagement, travaux**

**Expérimentations**

**DANS LA RUBRIQUE :  
«CADRE DE VIE»**

> DÉCHETS ET PROPRETÉ

> DÉVELOPPEMENT DURABLE - ENVIRONNEMENT

> HABITAT

> URBANISME

> TRAVAUX

> TRAVAUX

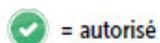
> PRÉVENTION, MÉDIATION ET TRANQUILLITÉ URBAINE

> MES DÉMARCHES

## PIÉTONS, TROTTINETTES, VÉLOS... À CHACUN SON ESPACE !

Découvrez en un coup d'œil où chacun a le droit de circuler dans l'espace public

	Zone piétonne du centre-ville	Trottoir	Zone de rencontre (zone de partage de la chaussée entre piétons, vélos et autres véhicules)	Chaussée
<b>À PIED</b>	✓	✓	✓	✗ Sauf si l'accès au trottoir n'est pas possible ou en l'absence de trottoir
<b>EN SKATE, ROLLERS, TROTTINETTE NON MOTORISÉE</b> (assimilés par le Code de la route à des piétons)	✓	✓	✓	✗ Sauf si l'accès au trottoir n'est pas possible ou en l'absence de trottoir
<b>À VÉLO</b> (moins de 8 ans)	✓ Allure du pas	✓ Allure du pas	✓ 20 km/h maximum	✓
<b>À VÉLO</b> (8 ans et plus)	✗ Sauf vélo à la main	✗ Sauf vélo à la main	✓ 20 km/h maximum	✓
<b>EN ENGIN MOTORISÉ</b> (trottinette électrique, gyroroue...)	✗ Sauf engin à la main	✗ Sauf engin à la main	✓ 20 km/h maximum	✓
<b>EN VOITURE OU DEUX-ROUES MOTORISÉ</b>	✗ Sauf certains véhicules autorisés à des horaires spécifiques	✗	✓ 20 km/h maximum	✓



= autorisé



= interdit

[AFFICHER LE TABLEAU](#)

## ARRÊTÉS DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

---

> Retrouvez les arrêtés de circulation et de stationnement sur cette page

## EN COMPLÉMENT

---

### Pour aller plus loin

- > Carte du stationnement payant à Sceaux
- > La société du Grand Paris
- > jemegare.fr/Sceaux
- > Les aménagements cyclables en Ile-de-France

 Rapport annuel EFFIA (2020) (6.6 Mb.)

## RESSOURCES

---

### Synthèse des comptages de circulation des voitures

-  Secteur Chéneaux - du 9 au 15 octobre 2020 (624.27 Kb.)
-  Secteur Lycée Roosevelt - du 9 au 17 octobre 2020 (574.79 Kb.)



**MAIRIE DE SCEAUX**  
HÔTEL DE VILLE - 122 RUE HOUDAN  
92330 - SCEAUX

 **01 41 13 33 00**

- ▶ LA MAIRIE RECRUTE
- ▶ DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU RGAA
- ▶ PLAN DU SITE
- ▶ PRESSE
- ▶ MENTIONS LÉGALES

## LETTRÉ D'INFORMATION

Saisir votre adresse e-mail :

exemple@lorem.dom



✕ DÉSINSCRIPTION

**HORAIRE D'OUVERTURE :** Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Jeudi de 8h30 à 12h. Samedi de 9h à 12h : permanences de Sceaux info mairie et du service Population et citoyenneté.

RÉALISATION

**STRATIS**